

crois que je ne devais pas surpasser trois ou quatre. On m'a adjugé des lots pour \$14,000 environ. J'ai signé le livre comme les autres adjudicataires. *Aux yeux de tous, je passais pour un adjudicataire de bonne foi, mais je ne l'étais pas.* Je ne me suis pas occupé s'il y avait d'autres enchérisseurs comme moi. M. Béique ne m'a pas présenté aux autres personnes qui devaient protéger la vente, c'est à dire qui devaient enchérir pour la forme.

M. le Capt. Molson, dit :

J'ai mis l'enchère sur des petits lots qui ne m'ont pas été adjugés. Un lot m'a été adjugé par erreur, *mais sur la représentation que cela ferait beaucoup de tort à la vente si je disais que je n'avais pas mis dessus, je signalai dans le livre.* ON NE M'A JAMAIS DEMANDÉ DE COMPLÉTER CET ACHAT. J'ai entendu dire lors de la vente et après qu'il y avait une personne de nommée pour protéger la vente. *M. Crevier m'a dit qu'il était là dans ce but.*

M. Béique dit :

A l'assemblée des propriétaires, qui a eu lieu la veille de l'encan, j'avais pris note de différents prix que nous considérions être la valeur des propriétés en question. A l'encan, *j'ai demandé à MM. C. E. Pariseau, J. W. Crevier et peut-être à M. Edmond Beauvais de mettre sur les lots qui leur ont été adjugés, tel que le livre de l'encanleur l'indique ; mais des prix moindres que ceux qui avaient été fixés par les propriétaires comme étant la valeur de ces lots.* Je leur ai dit de ne pas mettre sur les lots indistinctement ; je leur ai dit de racheter pour moi ces lots. Je ne leur ai dit cela qu'au moment de la mise à l'enchère de chacun de ces lots.

Par "moi" je n'entends pas les vendeurs en général.

Les lots sur lesquels ces messieurs ont mis, sont mentionnés au livre de l'encanleur. Ce sont les lots Nos. 160, 161, 140, 148, 149, 150, 141, 139, 29, et peut-être 31. J'avais demandé à M. Pariseau de racheter pour moi les Nos. 160 et 161, pour moins de 25 centins le pied, et peut-être même pour 20 centins le pied ; car il me semble que dans un cas, il a dépassé la limite que je lui avais fixée.

M. Careau, avocat de St. Jean dit :

J'étais à l'encan le 10 octobre dernier. J'ai mis sur les lots qui m'ont été adjugés, savoir : nos. 16 et 30. J'ai reçu une circulaire, m'invitant d'aller à l'encan. Quelques jours avant, M. Paradis m'a

demandé si j'y allais ; j'ai répondu que je me proposais d'y aller. Peut-être M. Marchand m'a-t-il demandé la même chose. J'y ai été.

Le premier lot, je l'ai acheté de bonne foi. M. Paradis m'a demandé de mettre une enchère de 21 cents sur le deuxième lot, me disant qu'il le prendrait s'il m'était adjugé. C'est le lot No. 30. Je ne suis pas adjudicataire, de bonne foi, pour ce lot. Devant le public, j'ai passé pour adjudicataire du lot no. 30.

Jamais, on ne m'a demandé de signer le contrat pour ce lot no. 30. On m'a demandé de signer le contrat pour le lot no. 16. C'est M. Paradis qui m'a demandé.

Voici le témoignage de M. Frigon :

J'étais, le 10 octobre, à l'encan des terrains des demandeurs, le long du Canal. *J'ai enchéri sur le lot No. 12. et sur le lot voisin, qui est le lot No. 13. Le No. 12 est le lot acheté par M. McNaughton le défendeur.* Je n'ai pas été spécialement demandé par les demandeurs d'assister à cet encan. M. J. L. Cassidy, m'a invité d'y aller. Il ne m'a rien dit de particulier, dans le cas où j'achèterais. Il ne m'a pas dit que si j'achetais, tout s'arrangerait bien ; *mais il m'a dit : si l'on vous adjuge des lots ne dites rien, signez et n'ayez aucune crainte.* J'ai été le dernier enchérisseur du lot No. 13, à 35½ cents le pied. *Aucun des demandeurs ne m'a dit de signer le titre.*

Je ne me rappelle pas que M. Cassidy m'ait demandé de passer le contrat. *J'étais acheteur de bonne foi dans un sens et non dans l'autre.* M. Cassidy m'avait dit de rester près de l'encanleur. Il m'avait dit aussi : *" Si l'on vous adjuge des lots, signez sans crainte, tout s'arrangera bien."*

M. H. Hogan, de Montréal, agent d'immeubles, est assermenté et interrogé :

J'étais à l'encan du 10 octobre dernier. J'ai enchéri sur un seul lot. Je crois que c'est le No. 15 qui m'a été adjugé. J'ai signé le livre d'encan. J'avais un ordre pour acheter le lot, au dessous de 40 cts. le pied. Je l'ai acheté pour M. L. flamme, l'un des demandeurs en cette cause. Le lot en question est le No. 15, près des lots du défendeur. J'ai signé le contrat en mon nom. On m'a demandé de le faire. Je n'ai pas payé. Il n'a pas été payé d'argent. Je ne pourrais pas vous dire